

#### DEFINITION

Le pédicure-podologue est un professionnel de santé spécialisé dans le diagnostic, le traitement et la prévention des affections du pied et des ongles. Il intervient également dans la conception et la fabrication de semelles orthopédiques pour corriger les troubles de la posture et de la marche.

#### FORMATION

Diplôme d'État de Pédicure-Podologue (bac +3), accessible après trois ans de formation en Institut de Formation en Pédicurie-Podologie (IFPP). Le cursus comprenant des enseignements théoriques, pratiques et des stages cliniques. Une formation continue est nécessaire pour maintenir et développer leurs compétences tout au long de leur carrière.

#### MISSIONS PRINCIPALES

##### ❖ Soins de pédicurie

- Traitement des affections cutanées et unguéales (cors, durillons, ongles incarnés, mycoses)
- Soins d'hygiène et de prévention des pieds

##### ❖ Petits appareillages

- Orthonyxies à fil titane ou autres techniques
- Orthoplasties

##### ❖ Podologie

- Analyse de la marche et de la posture
- Conception et réalisation de semelles orthopédiques et d'orthèses plantaires
- Suivi et ajustement des dispositifs podologiques

##### ❖ Prévention et éducation thérapeutique

- Conseils en hygiène des pieds
- Sensibilisation aux risques liés à certaines pathologies (diabète, troubles vasculaires)
- Education des patients sur l'importance des soins réguliers

##### ❖ Suivi médical

- Collaboration avec d'autres professionnels de santé (médecins généralistes, dermatologues, chirurgiens orthopédistes)
- Participation à des équipes pluridisciplinaires pour le traitement de pathologies complexes

#### ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Exercice libéral, hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, domicile des patients

#### PRISE EN CHARGE

Patients non diabétiques : l'Assurance Maladie ne prend généralement pas (ou peu) en charge les consultations et soins de pédicurie-podologie. Les patients doivent souvent se tourner vers leur mutuelle pour obtenir un remboursement complémentaire :

- Verrues plantaires : 4 séances prises en charge/an
- Orthoplasties et orthonyxies : pas de prise en charge par l'AM
- Semelles orthopédiques : prise en charge très limitée

Patients diabétiques: Remboursement de la 1<sup>ère</sup> consultation et du bilan à 100% pour les patients en ALD.

Prise en charge pour les lésions du pied qui relèvent d'un grade 2 ou 3.

- Grade 2 : prise en charge jusqu'à 5 séances/an chez les patients en ALD
- Grade 3 : prise en charge de 6 à 8 séances/an chez les patients en ALD